

Réception par le préfet : 29/09/2023

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice		
Afférents au	En exercice	Membres
Conseil syndical		présents
40	40	29

Date de convocation	20/09/2023
Date d'affichage	20/09/2023

DL23020 OBJET: ELECTION DU 5^{eme} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le vingt-six septembre, s'est réuni à 18 heures le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération: Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Pascale VENTURINI, Pierre LUCCHINI, Jean-Jacques GRANAT, Sylvette FAYET, Richard TIBERINO, Abderzak BERKANI, Frédéric PASTOR, Emmanuel CARRIERE, Antoine MARCOS, Jean-Christophe GREGOIRE, Jack DENTEL, Jacques BOLLEGUE, Marie-France RAINVILLE (suppléante), David-Alexandre ROUX, Jean-François DURAND COUTELLE, Patrick DE GONZAGA, Daniel VOLEON (suppléant), Franck PROUST, Marie-Christine TOURNIER BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : Katy GUYOT, Didier LEBOIS, Martine KUFFER, Jean-Paul GERAUD

Cté Com. Pays d'Uzès : Gérard DAUTREPPE, Frédéric SALLE LAGARDE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Juan MARTINEZ, David RIBES (suppléant).

Cté Com. Pont du Gard : Alain LAGET

Absents:

Cté Agglo. Alès Agglomération : David GUIRAUD, Laurent CHAPELLIER.

Cté Agglo. Nîmes Métropole: Bernard ANGELRAS, Monique BOISSIERE, Alain DALMAS, Claude de GIRARDI, Frédéric TOUZELLIER, Julien PLANTIER, Jean-Luc CHAILAN, Frédéric BEAUME.

Cté Com. Piémont Cévenol : Lionel JEAN

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Jean-Marie GILLES, Jean-Michel AZEMA.

Cté Com. Pont du Gard : Christelle ARMANDI

Avaient donné procuration :

Frédéric TOUZELLIER à Pierre LUCCHINI,
Julien PLANTIER à Richard TIBERINO,
Jean-Luc CHAILAN à Jean-François DURAND-COUTELLE
Jean-Marie GILLES à David RIBES.
Monique BOISSIERE à Marie-Christine TOURNIER BARNIER
Bernard ANGELRAS à Franck PROUST

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres ler et II du titre ler du livre II de la présente partie.

Les syndicats mixtes sont donc soumis à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, qu'à défaut de dispositions particulières, les règles relatives à l'élection du Président et des vice-présidents d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont celles qui s'appliquent dans une commune aux maires et maire-adjoints. En conséquence l'élection des vice-présidents à lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Après appel des candidatures, seul M. Franck PROUST se porte candidat.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1: M. Franck PROUST est élu, 5ème Vice-président du Comité Syndical,

ARTICLE 2 : installe ledit délégué élu en qualité de 5^{ème} vice-président

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus, Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 27 + 6 pouvoirs

Abstention: 2 Contre: 0

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président du SITOM SUD GARD

Richard TIBERINO